

Procès-verbal du conseil d'administration de Nordique Saint-Maurice
du mercredi 12 février 2020

Le conseil d'administration s'est tenu le mercredi 12 février 2020 au 1 rue Adrien Damalix 94410 Saint-Maurice, siège social de l'association.

Les membres du conseil d'administration élus ou réélus par l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2020 ont été convoqués à cette réunion le 12 février à 17h00 par un courriel de la Présidente du 9 février 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Bilan de l'AG
2. Election du bureau (président, secrétaire, trésorier) et répartition des responsabilités entre les membres du CA
 - a. Dont point sur la trésorerie
3. Organisation du CA :
 - a. Adresses mail fonctionnelles (trésorerie, animateurs...)
 - b. Contribution des participants qui se sont proposés pour nous aider lors de la réunion du 10 janvier
4. Retour sur la rencontre avec les soignants des hôpitaux de Saint-Maurice (HSM)
5. Achats de bâtons
6. Questions diverses

Etaient présents : Lise TAUBER présidente sortante, Valérie GENTIL, Michelle MORVAN, Olivia ATTAL, Patricia MAGNE, Jean-Marc SCHIAVO.

Absente : Catherine VIGNIX

Le quorum de 50% prévu au 10^{ème} paragraphe de l'article 9 des statuts est dépassé, le conseil peut valablement délibérer.

La présidente sortante ouvre la séance sur le bilan de l'AG de janvier 2020.

1. Bilan AG 2020

L'unanimité se fait sur le fait que tout s'est bien passé dans une ambiance agréable, il n'y a donc pas de remarques particulières, l'essentiel ayant été résumé dans le procès-verbal de cette AG.

2. Election du Bureau / répartition des tâches entre les membres du CA

La présidente sortante précise que le bureau doit comporter au moins trois membres : Président, Secrétaire, Trésorier. La question se pose également sur la façon d'associer les adhérents qui ont proposé leur aide lors de la réunion du 10 janvier dernier. Par ailleurs la présidente fera un rapide point sur la trésorerie.

Le bureau est constitué à l'unanimité des personnes présentes : Présidente : Lise TAUBER, Secrétaire : Jean-Marc SCHIAVO, Trésorière : Michelle MORVAN, Trésorière adjointe : Olivia ATTAL.

Patricia MAGNE donne son accord pour être webmestre avec Olivia ATTAL, Valérie étant en activité et ayant sa formation cette année ne prend pas de responsabilité spécifique.

Le point sur la trésorerie

La présidente énumère les différentes actions à mener avec les nouvelles trésorière et trésorière adjointe notamment auprès du Crédit Agricole. Cette banque a été choisie car elle ne prend pas de frais de tenue de compte, par contre les opérations de virement présentent des délais longs. Afin d'éviter des doubles saisies, il existe des droits délégués des bénéficiaires pour permettre à plusieurs personnes d'accéder aux mêmes opérations.

Michelle et Olivia récupéreront les pièces comptables 2019 chez l'ancienne trésorière ; tous les documents figurent également sur un serveur partagé avec Lise, mais l'ensemble des pièces comptables n'y est pas présent. Il sera nécessaire de les copier vers un support amovible (clé USB), afin de regrouper l'ensemble des éléments.

Comme prévu il faudra revoir les opérations de l'année 2019 afin de présenter une situation claire et conforme à l'activité. La tenue d'un journal bancaire n'est pas suffisant, il est nécessaire de tenir un journal des opérations. Même si certaines d'entre elles sont neutres pour la comptabilité, elles doivent apparaître dans le journal de comptes ; il y a inévitablement des décalages ou des régularisations dont on doit avoir la trace. La présidente rappelle que concernant les frais des animatrices, ces dernières devront remplir un imprimé spécifique fiscal et indiquer « renoncer au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs activités bénévoles au profit de l'association » ; en contrepartie, la trésorière émettra un reçu fiscal au profit des intéressées.

Il reste aussi à effectuer le dépôt des chèques de paiement du repas de l'AG et le suivi de la rectification de la facture de Cour Cyclette, émise sur la base de 40 personnes au lieu de 27 présentes ; il est également nécessaire de rembourser les trois adhérents qui avaient dû annuler leur séjour à Soultzeren.

Concernant les formations, celle est en cours de Valérie, celle de Patricia démarrera prochainement ; Agnès BOURVEN qui suit les relations avec l'Hôpital de St Maurice serait candidate pour animer la marche nordique douce. Pour Agnès, il est nécessaire de s'assurer que la formation sera possible, bien qu'elle ne puisse remplir le critère d'un parcours d'une heure à 6 km/h.

3 Organisation du CA

Concernant la communication entre les membres du CA, actuellement il existe une adresse ca@ qui est redirigée vers les adresse mails personnelles de chaque membre. La présidente propose de créer une adresse trésorerie@ qui permettrait aux adhérents de poser directement à cette adresse leurs questions relatives à ce thème et à la banque pour les échanges inévitables avec la trésorerie. Pour que les nouveaux élus puissent accéder à la rubrique CA sur le site, Lise se charge de leur donner les droits correspondants.

Pour les personnes qui se sont proposées pour des activités précises, il faut déterminer la façon dont elles vont être associées à la prise de décision. Pour les adhésions, les trésorières

souhaitent les prendre en charge, en cohérence avec le suivi financier, pour les bâtons Marouchka THOMAS s'est proposée.

4 Achat de bâtons

Une discussion s'instaure sur le point de savoir si l'association est autorisée à vendre à ses adhérents des bâtons rachetés à d'autres adhérents. Dans la mesure où il n'y a pas de bénéficiaires, que les montants en jeu modérés ne constituent pas une ressource pour l'association, ceci est possible sans être soumis à une obligation de déclaration voire d'imposition (vérification effectuée après le CA, une association à but non lucratif peut mener une activité commerciale, de manière régulière ou occasionnelle ; les dépenses sont soumises à déclaration et à imposition au-delà de 72 000 €). Il faut au préalable connaître le nombre d'adhérents intéressés par cette opération. La présidente enverra un mail à l'ensemble des adhérents. Un débat s'instaure sur le prix de rachat de 50 € par paire de bâtons proposé par la présidente sachant qu'ils seront revendus à ce prix aux adhérents.

Tout le monde s'accorde à dire qu'un mail sera envoyé aux adhérents avec une date limite de réponse pour connaître la demande réelle sans indiquer de montant de reprise.

Il faut aussi associer les adhérents qui se sont déclarés pour nous aider : Françoise FABRE pour le logo et les tirages, avec Gildas STEPHAN pour les flyers, Marouchka THOMAS pour les bâtons, Valérie VINCENS pour le lien avec le service communication de la Mairie...

La présidente suggère qu'on invite les adhérents en fonction du thème abordé lors des CA.

Olivia propose qu'on établisse un planning pour déterminer les priorités et ainsi prévenir les personnes concernées de ce qu'on attend d'elles et les faire venir au CA en fonction de l'ordre du jour arrêté.

Pour les séances découverte, il faut éviter les périodes de vacances scolaires ou les ponts. Sont retenues les trois dates suivantes : les dimanches 17 mai, 7 juin et 13 septembre. Le forum des associations devrait se tenir le samedi 5 septembre. **Le prochain CA est fixé le lundi 16 mars à 17h. Seront invités** Françoise FABRE, Gildas STEPHAN et Marouchka THOMAS. Le lundi 17 février à 9h30, les trésoriers et la Présidente se réuniront.

Hors réunion est décidée une première réunion avec Patricia, Olivia et Lise sur la gestion du site web le jeudi 5 mars à 14h.

5 Relations avec les hôpitaux de SAINT-MAURICE

Concernant les relations avec l'hôpital de St Maurice, le personnel soignant est très motivé. Ces relations peuvent permettre aux adhérents d'avoir des conseils en termes de posture et pour ceux ayant des soucis articulaires ou autres de consulter directement sans passer par une ordonnance d'un généraliste avec un accès privilégié pour les rendez-vous.

6 Informations diverses

La présidente rappelle que l'AG du comité départemental est fixée le samedi 29 février à Créteil et qu'elle peut être accompagnée de 4 personnes. Cette réunion permet d'avoir un aperçu de ce qui se fait dans les autres associations. Valérie vérifie si elle peut se libérer ce jour là.

VTF propose des « éductours » à la mi-mars en régions. Le séjour est pris en charge. Pour le séjour de marche nordique de notre association, il vaut mieux l'envisager pour 2021.

La présidente informe que quatre adhérents seront présents sur une des listes aux élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé plus personne ne souhaitant prendre la parole, la Présidente clôt la séance à 19h.

Un CA élargi se tiendra le lundi 16 mars à 17h.

La Présidente
Lise TAUBER

Le Secrétaire
JM SCHIAVO